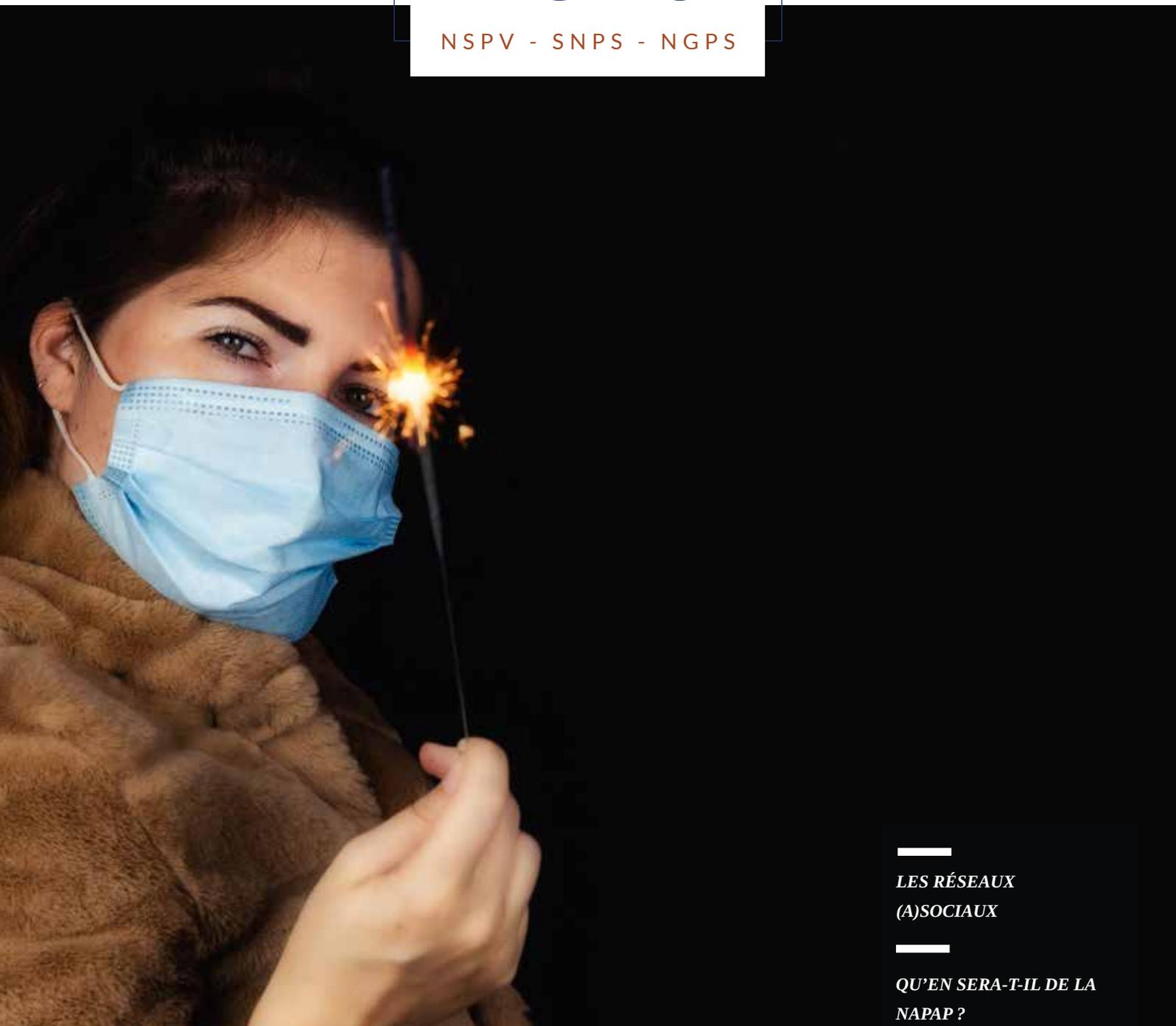


Echo

NSPV - SNPS - NGPS



LES RÉSEAUX
(A)SOCIAUX

QU'EN SERA-T-IL DE LA
NAPAP ?



<https://www.facebook.com/nspvsnpnsgps/>



https://twitter.com/nspv_snps/



<https://www.instagram.com/nspvsnpnsgps/>



REVUE
TRIMESTRIELLE
DÉCEMBRE
2020

NR.737

LE MOT DU PRÉSIDENT

2020 est une année à oublier très vite.

Bon nombre d'entre vous auront perdu un être cher ou auront même été contaminés par cet affreux virus.

La deuxième vague nous a contraints à un deuxième lockdown ou confinement. Ce concept semble être une nouvelle notion qui restera éternellement gravée dans notre mémoire collective.

Il est hilarant et triste à la fois de devoir constater que nos responsables politiques ont éprouvé beaucoup de difficultés à prononcer entièrement ce mot anglosaxon sans bafouiller ou s'excuser. Ou à être directement prêts avec l'argumentation qu'il s'agit d'un confinement, mais pas tant que ça.

Cette introduction pour entrer de suite dans le vif du sujet. Le bon citoyen devait obéir et allait obéir, puis toutes sortes de nouvelles lois et annonces ont été faites par une toute nouvelle équipe qui savait parfaitement comment gérer une pandémie.

Avec pour résultat que l'Homme à la barbe blanche et son compagnon de couleur asexué étaient arrivés en bateau de la lointaine Espagne en pleine nuit plutôt que de jour dans le bruit nécessaire des visages souriants de nos descendants.

Toutes sortes de virologues ont alors presque immédiatement déclaré que le père Noël ferait mieux de ranger son traîneau et de laisser temporairement paître ses rennes sur les plaines glacées de son refuge.

Les réunions de famille traditionnelles, souvent associées aux cadeaux stupides nécessaires, à une trop grosse quantité de gâteaux et aux disputes récurrentes entre cousins éloignés à propos de sombres héritages, ont également dû se faire cette année par le biais des nouvelles technologies. Faire la fête via Skype, Teams, et encore bien d'autres noms difficiles à prononcer. La convivialité l'emporte...

Et les policiers alors ? Ils peuvent à nouveau être la main forte de la loi. Les règles sont les règles et quelqu'un doit les faire respecter. Et ce sont bien sûr nos policiers. Un nouveau phénomène au nom ronflant fait son apparition : « la patrouille Covid ». Mais on constate aussi que plus la pandémie dure, plus les gens se moquent des règles. Cela donne parfois lieu à des situations très agressives lors de l'intervention de notre police.

Les soirées clandestines semblent être une copie des lieux fréquentés à l'époque de la prohibition. Eliot Ness se sentirait aujourd'hui comme un poisson dans l'eau.

Seulement, la réalité est bien plus triste. En effet, à cause de la désobéissance de quelques-uns, la société est menacée, le virus n'est toujours pas sous contrôle et nos policiers sont souvent victimes d'une violence inutile et insensée. Et pourquoi ? Parce qu'il y a quelque part un dysfonctionnement de la conscience collective.

Les exemples où des collègues sont menacés, frappés et piétinés parce qu'ils veulent faire respecter les règles, telles qu'elles sont édictées par les pouvoirs publics, sont légions.

J'écris littéralement « pouvoirs publics » car dans le dédale inextricable de responsables, il est actuellement quasi impossible de dire qui est encore responsable de quoi.

Et le policier de terrain tente d'évaluer la situation et n'y comprend lui-même souvent plus rien. Mais y a-t-il quelque chose à comprendre ? C'est simple, les personnes qui enfreignent les règles sont en tort, les personnes qui se mettent à argumenter contre la police parce qu'elles sont en tort, sont doublement en tort. Les personnes qui emploient la violence contre la police parce qu'elles sont deux fois en tort, sont triplement en tort.

Et la troisième fois, c'est la bonne. C'est aussi simple que ça. Parfois, on ne comprend pas ce que la magistrature ne parvient pas à concevoir. « S'il s'avère que ... (blabla) ... alors (blabla) ... »

Aujourd'hui, tout le monde filme tout et les choses sont alors claires, n'est-ce pas ? Ou n'est-ce pas aussi simple ? J'espère qu'on suivra le même raisonnement dans le cadre de l'enquête sur le regrettable décès d'un homme suite à son



CARLO MÉDO

Nationaal voorzitter NSPV

arrestation et à sa détention dans une cellule de police dans l'un de nos aéroports.

Ou n'est-ce vraiment pas aussi simple ?

Nous avons en tout cas l'impression qu'on dit aujourd'hui beaucoup de choses au détriment de notre police. Quel est le but ? Laisser les rues aux crapules et aux fripouilles ; partager le royaume entre les dealers et les proxénètes ? Ou l'État signifie-t-il encore quelque chose ? Avons-nous encore une identité, une société qui dit « non » à la criminalité ? Nos politiciens et nos dirigeants osent-ils encore se lever pour dire « stop », c'est assez, la police doit récupérer la place quelle mérite ? Notamment en tant que partenaire indispensable dans la chaîne de sécurité, en tant que pièce maîtresse de la société, en tant que bras fort de la loi. Un bras fort et non une main timide et inefficace...

Chers politiciens, prenez vos responsabilités et n'abandonnez pas votre police. Faites preuve de détermination, mais aussi de respect envers votre police.

En tant qu'organisation syndicale, nous aspirons depuis des années à l'introduction de trois principes de réflexion simples :

- Ne touchez pas à nos flics.
- Laissez-nous faire notre travail.
- Ne touchez pas à notre statut.

Mais comme je le répète chaque fois, votre syndicat ne peut travailler efficacement que s'il peut compter sur votre soutien, votre sympathie, votre cotisation et votre compréhension. Le SNPS est et sera toujours un syndicat de policiers pour les policiers.

Excellente année à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Ensemble, nous sommes forts !

Carlo Médo

Président national



Vu l'Art. 29 de la loi du 24 Mars 1999, le montant de la cotisation syndicale pour les membres actifs doit être adapté

à partir du 1/1/2021 comme suit :

- € 168,00 (paiement annuel)
- € 14,00 (paiement mensuel)

ECHO SYNDICAL

Générique

“ECHO” est le trimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité

Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte

BE06 3101 1451 1822 du SNPS.

Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée (Loi 08/12/1992).

Editeur responsable:

Carlo Médo

Mise en page:

Joeri Franck

Romboutsstraat 1/011

1932 Zaventem

T 02 644 65 00

www.snps.be



THIERRY BELIN

Secrétaire national SNPS

LES RÉSEAUX (A)SOCIAUX

LES RÉSEAUX (A)SOCIAUX ...FORMIDABLE OUTIL NUMÉRIQUE OU MAL DU SIÈCLE ?

Celles et ceux qui me connaissent et me côtoient le savent, je suis ce qu'on appelle généralement un 'gros consommateur' de réseaux sociaux.

Parce que, depuis de nombreuses années déjà, j'ai constaté qu'ils permettaient de s'adresser directement à ses 'amis', à ses 'clients', aux journalistes, aux décideurs politiques ou tout simplement de trouver une multitude de renseignements.

Vous voulez faire savoir que vous organisez un meeting, une réunion d'information, une vente, ...? Votre vidéo pour vos affiliés ne peut attendre ?

Les traditionnelles petites annonces ont, depuis longtemps, été remplacées par les pages FACEBOOK, les TWEETS, les post INSTAGRAM ou YOUTUBE et avec une audience et une efficacité incomparables. Vous cherchez à retrouver un vieux copain de l'instruction ? Vous ne trouverez pas de 'détective' plus rapide et plus efficace que ces réseaux sociaux.

« The Sky is the limit » !

ALORS, CES RÉSEAUX SOCIAUX SERAIENT-ILS TOUT SIMPLEMENT FORMIDABLES INCONTOURNABLES ET IRRÉPROCHABLES ?

N'allons pas trop vite en besogne. Nous l'avons vu, ils permettent sans aucun doute des recherches et des annonces extrêmement efficaces et rapides. Hélas, ils regorgent aussi, et de plus en plus, d'insultes, de menaces, d'appels au harcèlement ...

Et les médias 'traditionnels' font régulièrement état des drames humains qui en découlent, parmi les adolescents notamment.

On peut y trouver des informations extrêmement intéressantes, même si on regrettera la dangerosité de prendre l'information 'toute cuite' et la disparition de l'esprit critique tellement nécessaire pour décortiquer une info.

On peut aussi, malheureusement, y trouver des

torrents de propos haineux, harcelants, menaçants, dénigrants, racistes, sexistes, ... des personnages regroupés en véritables bataillons et prêts à témoigner des 'grands complots' qui régissent notre société, particulièrement en ces temps de crise sanitaire mondiale.

Untel n'hésitera pas, en petit ami éconduit et aigri, à diffuser les photos ou les vidéos intimes de son ex, dans un phénomène tristement connu sous le nom de 'Revenge Porn', un autre se ruera dans la rédaction d'une 'fatwa' à l'égard de tel ou tel mécréant ...

On le voit bien, les dérives sont potentiellement nombreuses mais également terriblement destructrices. Combien de réputations détruites, de vies dramatiquement perturbées avec des déménagements, des changements d'école ... voire la mise sous protection policière suite à des menaces de mort ou encore, l'irréparable suicide d'adolescents harcelés par leurs condisciples.

Umberto Eco, érudit et écrivain italien avait cette citation : « *Les réseaux sociaux ont donné le droit à la parole à des légions d'imbéciles qui avant ne parlaient qu'au bar et ne causaient aucun tort à la collectivité. Aujourd'hui ils ont le même droit de parole qu'un prix Nobel.* »

Les récentes agressions à caractère terroriste que nos voisins français ont connues ont mis en lumière les multiples débats autour de la « liberté d'expression ». La question est posée : supprimer des contenus haineux, racistes ... des réseaux sociaux est-il constitutif d'une atteinte à la liberté d'expression ?

La charte mondiale d'éthique des journalistes précise, en son article 9 :

« Le/la journaliste veillera à ce que la diffusion d'une information ou d'une opinion ne contribue pas à nourrir la haine ou les préjugés et fera son possible pour éviter de faciliter la propagation de discriminations fondées sur l'origine géographique, raciale, sociale ou ethnique, le genre, les mœurs sexuelles, la langue, le handicap, la religion et les opinions politiques. »

Il serait vain et présomptueux de prétendre trouver ici une réponse crédible à cette question. Elle doit néanmoins nous interpeller. Sur les dangers de publier des informations dont on ne connaît pas la provenance, la véracité, l'exactitude ... mais également sur les conséquences que ces publications peuvent engendrer.

Qui n'a jamais reçu de message à la limite de l'insulte ou carrément menaçant ? Émanant même de personnes que l'on croirait au-dessus de tout soupçon. L'anonymat d'un pseudo, le soir, derrière un écran, transforme quelques fois les humains. Profondément, inexplicablement ...

D'autres, n'hésitent pas à s'ériger en victimes, simplement parce que leur avis n'est pas partagé par tous ou que certains osent même émettre une contradiction. Et que cela leur est intolérable. S'en suivent alors des échanges d'une violence invraisemblable sur les réseaux. Chacun ayant ses partisans et ses adversaires. Pour se terminer, quelques fois, devant les instances judiciaires.

FINALEMENT, DEVONS-NOUS ABDIQUER ? DEVONS-NOUS FUIR CES RÉSEAUX SOCIAUX ?

Certainement pas. Car ils constituent un outil extrêmement performant, facile d'utilisation et touchant le plus grand nombre en un laps de temps très court. Il convient par contre de les 'apprivoiser' et d'en faire un usage s'inscrivant dans les valeurs défendues et/ou portées par les personnes ou les associations. Pas question de se montrer docile ou fébrile. Défendre un point de vue, une valeur, ou encore une profession, voilà bien notre 'core business' !

Conscient des dangers et des outrances des réseaux sociaux, le monde politique, dont la plupart des représentants sont très actifs sur ces réseaux, s'est récemment ému des dérives en tous genres qui y sont constatées. Il est même question d'une proposition de loi pour lutter contre la haine sur les réseaux sociaux. A suivre, sans aucun doute.

Quoi qu'il en soit, dans notre société où l'immédiateté est, très souvent, devenue la règle, il serait sot de se priver des technologies nouvelles et de ce monde numérique en perpétuelle évolution. Mais il serait tout aussi sot d'abandonner le 'fact-checking' qui sied à toute information fiable.

Le SNPS est entré de pleins pieds dans le 21ème siècle. Le siècle numérique. Et nous entendons bien dompter ses technologies, les utiliser selon notre image. Moderne et sans concession, mais respectueuse de l'humain et de ses valeurs.

Sur Instagram, YouTube, Twitter, LinkedIn ou Facebook, sur les groupes de discussion WhatsApp, notre détermination pour vous informer, en temps réel, mais sans précipitation et avec professionnalisme, est plus grande que jamais.

2020, année Covid, 2020 année maudite. Elle nous a privés de bien des rendez-vous importants et nous a même contraints à une assemblée générale et à une élection des mandataires nationaux en 'vidéo-conférence'. Du jamais vu dans notre vénérable organisation !

A toute chose malheur est bon ! Comme toujours, le SNPS s'adaptera et, en 2021, sera prêt pour affronter les difficultés et entrer dans une nouvelle dimension.

LE "SNPS 3.0" EST EN MARCHÉ !

Thierry BELIN - Secrétaire National

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SÉCURITÉ – ASBL



SNPS

Une vision claire de votre avenir!



Suivez-nous



Contactez-nous



SNPS ASBL

Romboutsstraat 1/011

1932 Zaventem

T 02 644 65 00

www.snps.be

ING IBAN BE06 3101 1451 1822 BIC: BBRUBEBB
N° d'entreprise 0443 002 760

Plus forts ensemble!!



QU'EN SERA-T-IL DE LA NAPAP ?

Votre syndicat reçoit régulièrement la question suivante :

Qu'en sera-t-il de la NAPAP en 2022, 2023, 2024, 2025, ... ?

Il s'agit bien entendu d'une question légitime, mais à l'heure actuelle, nous ne sommes pas encore en mesure d'y répondre. Bien que les voyants et les médiums affirment depuis longtemps que certaines personnes peuvent prédire l'avenir, les syndicalistes en sont incapables.

Comme la plupart d'entre vous le savent, vous pouvez demander la NAPAP maximum 6 mois à l'avance et tant qu'il n'y avait pas de gouvernement, aucune modification ne pouvait non plus y être apportée. Mais depuis quelque temps, nous avons un nouveau gouvernement. Toutefois, dans la déclaration de gouvernement, on ne retrouve pas directement les modifications apportées au régime de pensions existant qui s'applique actuellement à la population active. Les métiers lourds constituaient l'un des grands dossiers de pension de la législature précédente. Le gouvernement Michel avait décidé de relever l'âge de la pension en deux étapes, d'abord à 66 ans à partir de 2025, puis à 67 ans à partir de 2030, et ceux qui avaient exercé un métier lourd durant toute leur vie seraient autorisés à partir à la retraite de manière anticipée. Mais les négociations entre les syndicats et les employeurs visant à clarifier qui serait éligible se sont enlisées. Maintenant que nous avons pu consulter le nouvel accord de gouvernement, nous constatons que le régime des métiers lourds a totalement disparu.

Lors des négociations précédentes sur cette matière, les syndicats voulaient élargir autant que possible le groupe des métiers lourds. Les libéraux craignaient, avec la N-VA, que le régime des métiers lourds coûte trop d'argent. On ignore encore ce qui le remplacera. D'ici à septembre 2021, le gouvernement entend instaurer une réforme des pensions !

Lorsque nous parcourons l'accord de gouvernement, nous constatons qu'il ne dit en tout cas rien sur la possibilité d'arrêter de travailler plus tôt. Dans certains passages de l'accord de gouvernement, on propose un meilleur régime de fin de carrière. Le gouvernement se contente alors des systèmes existants comme les « emplois de fin de carrière » qui permettent aux personnes de plus de 55 ans de travailler moins d'heures par semaine, leur salaire inférieur étant complété par une allocation. La ministre des Pensions Karin Lalieux (PS) va pouvoir élaborer un bon régime en la matière.

« Un meilleur régime de fin de carrière ». Nous pourrions donc partir du principe qu'une modification du régime de la NAPAP ne figurera pas directement à l'agenda. Pour l'heure, nous n'avons connaissance d'aucun signal nous indiquant que la NAPAP devrait faire l'objet de modifications.

Le SNPS pense que le régime de la NAPAP suivra son cours, mais de nombreux facteurs différents peuvent l'influencer.

Mais laissez donc votre syndicat mettre les choses au point : le SNPS soutiendra le régime de la NAPAP s'il est évoqué lors de futures négociations afin de le défendre. Le SNPS disposera de la liberté nécessaire en tant que seul syndicat neutre pour communiquer son point de vue en toute liberté et sérénité au gouvernement Vivaldi afin de défendre les policiers sans devoir craindre de froisser les partis politiques.

Votre affiliation au SNPS paie. Plus vous êtes nombreux et plus nous pouvons mettre de poids dans la balance, si nécessaire.

La note de la formation gouvernementale qui a été publiée contient de nombreux points concernant la police et la sécurité, mais aussi la justice.

- Un nouveau processus de recrutement visant à réduire considérablement le temps entre la candidature et l'entrée en service. Un plan personnalisé pour certains services et zones de police locale. La planification de profils spécifiques (notamment pour la PJJF).
- Le recrutement d'au moins 1 600 membres du personnel par an et la possibilité de recruter des gens dans leur propre zone de police.
- L'ajustement de la formation, compte tenu de l'aspect « diversité ».
- Un financement des zones de police locale (KUL) adapté à la réalité actuelle.
- La révision du système de dotation fédérale des zones de police et des moyens de prévention fédéraux.
- La promotion de la taille optimale des zones de police.
- La poursuite sur la voie de l'innovation, une police moderne et mobile, la poursuite de projets de numérisation.
- Une politique de tolérance zéro pour la violence envers la police et les sauveteurs.
- La poursuite au plus vite des auteurs d'actes de violence devant le juge pénal.
- En cas de violence physique grave, pas de classement pour des raisons d'opportunité.

Bon nombre de ces points figurent dans notre cahier de revendications



<https://snps.be/go/cr2019>

ENTRETIEN AVEC FADILA MAAROUFI

Belgo-marocaine et diplômée en anthropologie, Fadila Maaroufi est aussi éducatrice de rue. Pendant 15 ans, elle a travaillé dans plusieurs quartiers bruxellois défavorisés. Elle est cofondatrice de l'Observatoire des fondamentalismes de Bruxelles. Elle nous livre aujourd'hui son vécu au sein des quartiers souvent qualifiés de difficile et un témoignage sans concessions sur les habitudes de celle qu'elle nomme 'la communauté'.

Fadila Maaroufi se présente :

Je suis née à Cureghem et je suis l'aînée d'une fratrie de huit enfants (quatre filles, quatre garçons). Deux de mes frères ont eu des ennuis avec la police.

J'ai vécu dans le quartier de Curreghem durant 27 ans.

Après, bien entendu, j'ai travaillé en tant que travailleuse sociale dans différents quartiers comme les Maroles, Saint-Gilles, Forest, Anderlecht ... dans la prévention sécurité, comme travailleuse sociale dans différents services comme « L'Aide en Milieu Ouvert » (AMO), un service de l'aide à la jeunesse à Anderlecht où j'ai travaillé durant 5 ou 6 ans.

Quel est votre parcours ?

J'ai eu une vie assez compliquée. Moi je viens d'un quartier où le niveau scolaire est bas. C'était très compliqué dès le départ. Ma vie au sein de ma famille était très compliquée et il y avait beaucoup de silences. Les autres enfants dans leurs familles vivaient la même chose dans le quartier. Donc suivre une scolarité sereine était difficile et en même temps, on vous tirait vers le bas. Quand j'ai choisi d'aller dans une école de bonne réputation, j'ai vraiment ramé, la scolarité a été compliquée. Mais celui qui était débrouillard et qui avait compris le système, il pouvait réussir même avec des lacunes. Vous passez en année supérieure mais en diminuant de niveau. Par exemple en passant du général vers le professionnel.



J'ai fait deux années générales à St Louis, ensuite trois années en qualification en technique de sciences et puis j'ai suivi les études en technique de dessin.

Entre-temps je dois vous dire que j'avais raté mon année en secondaire. Il y avait eu un hold-up place Bara, en 1992, j'avais 16 ans. Des malfrats avaient tiré et je me suis pris une balle dans le bras. Tout ça ne m'a pas aidée. J'ai eu aussi pas mal de difficultés par la suite et j'ai aussi vécu un mariage forcé ...

J'étais fragilisée après ce hold-up puis il y a eu un mariage forcé au Maroc. On m'a fait signer des documents en arabe et je ne comprenais pas du tout ce qui m'avait été donné à signer. Et quand je suis revenue, j'étais mariée. Je devais avoir 17 ans. Je suis restée mariée pendant quelques temps sans qu'il y ait contact avec la personne mais j'étais mariée et j'étais donc coincée. Je ne pouvais pas aller à l'encontre de ma famille parce qu'il y avait une violence qui était présente. Auprès des services sociaux, il n'y avait pas beaucoup d'écoute. Dès qu'il y avait un problème au sein des personnes d'origine maghrébine, on évacuait le problème et on faisait comme si de rien n'était. Quelque part, on nous faisait taire en fait. On savait aussi que si on parlait, ils allaient essayer la médiation, ils ne comprenaient pas que la médiation dans un système familial patriarcal et basé sur l'honneur, il n'y avait aucune chance pour que cela marche surtout pour les filles.

Finalement, les services sociaux nous mettaient dans une posture de victime, à l'école aussi. Il suffisait de pleurer, de se plaindre de racisme et on pouvait obtenir ce qu'on voulait.

Comme par exemple : « ça ne va pas au CPAS on me refuse mon droit au « minimex », ou encore « on me refuse un travail par racisme ». Et dès que vous parliez de racisme, ça c'était accepté. Dès que cela concernait notre communauté, ils ne comprenaient pas la situation et ne savaient pas ce qu'il fallait faire.

Est-ce qu'on peut dire que tout ce vécu a influé sur votre parcours de vie et sur votre engagement d'aujourd'hui à témoigner ?

Oui totalement. Cette violence que j'ai reçue et le fait qu'on m'empêche de parler, même en tant que travailleuse sociale, a joué énormément. Mon discours de travailleuse sociale était de dire que si on veut vraiment aider les jeunes à s'en sortir, il faut leur faire prendre conscience pour qu'ils grandissent et évitent de répéter sans cesse que c'est la faute des autres. Comme moi je n'avais pas eu cette écoute, j'estimais qu'il était important que je fasse ce travail. Il a d'ailleurs fallu que je fasse un travail sur moi-même. Car on se culpabilise énormément. On est déloyal par rapport à sa famille et à sa communauté. On vous explique tellement depuis tout petit que si on va contre sa famille et sa communauté ce n'est pas bien. Cela devient donc très dur, nous sommes tiraillés.

Mais à un moment donné je me suis dit que je ne pouvais pas me taire. Même pour ma santé mentale. Et je pense que si certains ont cette violence envers la société c'est parce qu'on leur interdit de se remettre en question. Je pense que c'est assez répandu dans la communauté. On nous demande de nous taire, aujourd'hui cela continue encore plus qu'avant.

Vous savez qu'on reproche beaucoup à la police d'être raciste etc ... Dire qu'il n'y a aucun raciste dans la police serait stupide puisqu'il y a des racistes partout. Mais ce n'est en aucun cas une majorité qui est comme ça, au contraire. Donc je me demandais, vous qui avez vécu dans ces quartiers et qui avez eu des contacts avec la police, notamment lorsque vous avez été blessée lors de ce hold-up, quel est votre ressenti vis-à-vis de la police ? Est-ce que vous estimez avoir été contrôlée plus fréquemment que d'autres en raison de votre apparence maghrébine, avez-vous senti ce profilage ethnique que l'on prête aux policiers et enfin estimez-vous que le comportement des policiers à votre égard était déplacé, raciste ... ?

Honnêtement non. Moi je ne comprenais pas pourquoi j'entendais que la police était raciste. A chaque fois que j'ai eu des contacts avec la police, ça a toujours été bienveillant. Quand j'ai pris une balle dans le bras, ils ont été d'une bienveillance incroyable. Mais même, dans la rue, je n'ai jamais été interpellée. Mon autre frère qui ne faisait pas non plus de problème il n'a jamais vécu ça, une interpellation ou des contrôles d'identité etc ... Par contre oui, ceux qui traînaient à Clemenceau, qui tenaient les murs ou qui vendaient de la drogue, du shit etc... oui forcément ils ont eu des soucis parce qu'ils se regroupaient et causaient des problèmes. Dès qu'ils voyaient les policiers, ils leur jetaient des cailloux. Il y avait aussi une provocation de la part de certains jeunes. Cela ne venait pas de nulle part.

Donc certains de vos frères ont connus ces problèmes de vente de drogue ...etc ... ?

Mais dans tout le quartier on savait qui faisait quoi. On était au courant de tout ce qui se passait et si il y avait un vol, on savait qui avait commis

le vol. Mais ça ne pouvait pas se dire. J'entendais certains jeunes qui insultaient les policiers en les traitant de racistes mais on savait très bien qui avait commis l'acte.

De toute façon, on savait que si vous traitiez quelqu'un de raciste d'office il se justifiait même s'il ne l'était pas.

Et à l'heure actuelle ? Est-ce que vous voyez une évolution ou est-ce que cela continue de fonctionner de la même manière avec cette victimisation systématique et que dès qu'on est pris en défaut on crie au racisme ?

Oui, c'est plus que jamais d'actualité. Les personnes ont peur de se faire traiter de racistes ou d'être traitées de discriminant envers les musulmans.

On l'a vu avec la manifestation "Black Lives Matter". Je peux le voir par rapport à moi-même. Le fait que je suis habillée comme je suis, je me fais insulter et traiter de tous les noms, même de raciste. On voit cette délinquance qui est bien présente. On constate aussi ce qui est dit par les travailleurs sociaux dans les familles et les différents quartiers qui parlent de rejet, de désœuvrement parce que les gens seraient socialement défavorisés.

On a vu ça aussi avec les émeutes à Anderlecht pendant le confinement. On a appelé un imam pour faire autorité auprès des jeunes alors que la police était présente. Quand il y a des émeutes comme ça, il y a un appel. Par textos, de quartiers à quartiers et on gonfle les choses. On appelle les autres en disant : « il y a eu un de nos frères qui est mort ou qui a été attaqué ou agressé ». Et du coup tout le monde vient, même si ils ne connaissent pas la personne. Mais ce n'est pas grave, c'est quelqu'un de la communauté.

Moi ce qui m'a dérangée c'est qu'on fasse appel à un imam comme si pour les jeunes la seule autorité qu'ils avaient c'était l'imam. Comme si tous les jeunes étaient de facto musulmans. Quelle est l'image qu'on leur donne ? Ce même imam, le lendemain, dit qu'il y a eu une bavure policière. Il le dit clairement. Donc cette personne qui devait faire auto-

rité et apaiser les choses relance l'affaire et met de l'huile sur le feu dès le lendemain.

On entend souvent dire que pour les musulmans, quel que soit le pays où ils résident, le Coran est au-dessus des lois. Est-ce une légende selon vous ?

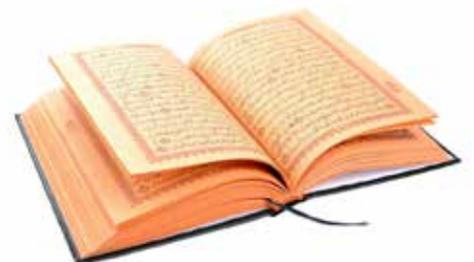
Ce n'est pas une légende. Pour tout musulman, le Coran est au-dessus des lois.

Il faut dire qu'il y a des musulmans qui vivent très bien leur foi. Et ils ne veulent pas entendre ce discours. Ceux qui veulent fonder une famille et qui ne veulent pas que leurs enfants tombent dans ces discours, et bien ils quittent ces quartiers. Ils partent tout simplement. Les autres restent dans cette même logique de victimisation et du Coran qui prévaut sur tout. Et en même temps on se demande si ce n'est pas un prétexte en fait.

Mais c'est clair que ce que j'ai toujours entendu c'est que Dieu prévaut et le Coran est au-dessus de la loi. Dire le contraire est mal venu et on peut alors être montré du doigt voire être menacé ou agressé. On ne peut pas tenir ce genre de propos.

Au départ, on va essayer de vous ramener dans la communauté en vous disant « tu t'es un peu perdue ». On doit tenir tous le même discours contre les ennemis. Si vous n'écoutez pas alors on passe à une autre vitesse, les insultes par exemple « tu es une apostat » et on va considérer que vous n'êtes plus musulman ce qui est une condamnation à mort. Quelqu'un qui n'est pas d'accord avec la majorité sera excommunié par les autres qui l'accuseront de les avoir trahis. Le discours que l'on reçoit alors est : « tu n'es rien, on se sert de toi pour nuire à la communauté, tu es comme les autres, une 'kouffar' , arabe de service... »

Et les politiques non plus ne supportent pas ces discours différents. Ils préfèrent dire que c'est vrai que les gens de la communauté



sont les victimes du racisme, que la violence policière existe bien etc ... et pour les jeunes qui entendent ça tous les jours, c'est plus facile de se dire victimes et de ne pas faire d'effort. Cela ouvre la porte à ne plus avoir de cadre et de limite, ce qui n'aide pas les jeunes à grandir et à respecter les autres, ni l'autorité.

Est-ce que vous parvenez à faire passer votre message et votre discours auprès du monde politique à Bruxelles ?

En fait, c'est une question très complexe. Tout ce qui a été mené par la gauche (le PS, les écolos etc ...) a joué un grand rôle dans la victimisation et la progression de l'islamisme. Il y a eu un noyautage des islamistes dans différentes institutions (associations, partis politiques, centre culturels et sportifs, ...). Certains se rendent compte qu'il y a un problème au sein de ces partis. Mais ils n'osent pas le dire. Ils nous écrivent pour nous dire qu'ils sont d'accord mais qu'il n'osent pas le dire publiquement.

Un discours comme le mien est très difficile. C'était un de mes buts en co-crédant l'Observatoire, pour que les autres puissent oser parler.

Les acteurs de terrain sont nombreux à penser comme moi mais ils ont peur de perdre leur emploi. Dans le milieu associatif, si vous tenez un discours comme ça, le public ne viendra plus.

Donc au niveau politique mon discours dérange. Ils sont embêtés et ils savent très bien ce qui se passe dans les quartiers mais ils ne peuvent pas l'entendre car alors, tous ceux qui votent pour eux, leur électoralat, mais aussi toutes les personnes qui se mobilisent lors des élections, même dans les mosquées, seraient contre eux.

Vous sentez cette mobilisation des associations, des mosquées etc ... lors des élections en Belgique ?

Mais bien sûr. Tout le monde le sait. On l'a vu avec Catherine MOUREAUX mais pas que. Il y a un clientélisme clair. Il n'y a pas que les affiches avec les têtes de personnes d'origine de la communauté musulmane. On vous dira que c'est pour la diversité l'ouverture d'esprit etc ...mais en

réalité ce n'est pas vrai. C'est juste par intérêt électoral.

Quel est votre avis sur la neutralité et l'absence de signe confessionnel dans l'administration publique ?

Pour moi, c'est clair. Il faut cette neutralité. Il ne faut aucun signe distinctif. Et ce n'est pas une question de discrimination. Cette discrimination n'existe d'ailleurs pas en Belgique où les lois offrent le droit de choisir la religion, ou de porter le voile dans la rue. Mais dans les administrations il faut que cela reste neutre.

Une personne qui viendrait me parler, en tant que membre de la communauté musulmane, si elle a en face d'elle une personne qui porte le voile, elle sait qu'elle va être jugée. Cela montre que la religion passe avant tout.

Des femmes, même voilées, qui venaient me parler en tant que travailleuse sociale, me disaient qu'elles savaient qu'elles pouvaient me faire confiance et que je n'allais pas les juger. Parce que je ne suis pas voilée.

Porter le voile, ça veut dire quelque chose. Ce n'est pas rien. Ça veut dire « je suis musulmane, je suis les lois de ma religion ». Or ce n'est pas le voile qui fait qu'on soit musulmane ou pas. Il y a beaucoup de femmes qui sont musulmanes et qui ne veulent pas porter ce voile. ACTIRIS ou la COCOF font en réalité la promotion du voile (prosélytisme) en affichant une femme voilée sur les panneaux publicitaires. Ce n'est pas une ouverture pour le vivre ensemble mais plutôt la promotion du séparatisme entre les individus. Il y a eux et nous. Voilà ce que cela veut dire. Et c'est très triste que la politique belge contribue à cela.

J'ai même constaté que des enseignantes qui sont voilées disent aux jeunes filles qui voudraient enlever le voile que c'est interdit par l'islam et qu'elles devraient le garder. Elles font pression sur ces jeunes filles.

C'est très présent dans l'enseignement. Dans les années 2008/2009 certaines écoles autorisaient le voile. Et les jeunes filles qui portaient le voile étaient

respectées par les garçons qui disaient que c'étaient des filles pieuses. Les autres filles étaient harcelées, on leur mettait la main aux fesses, on les traitait de putes etc ... Certaines directions ont décidé d'interdire le voile complètement suite à ces dérives. Certaines filles avec lesquelles j'ai parlé m'ont dit qu'elles portaient le voile pour ne plus être importunées par les garçons et subir du harcèlement sexuel.

Les garçons n'avaient aucune retenue : « elle met un décolleté donc c'est que je peux mettre ma main dedans madame. » Voilà ce que j'entendais.

C'est plus qu'une question d'éducation. C'est ce qui est dit par les prêches etc ... Une fille qui n'est pas pudique qui ne porte pas un col très haut etc ... c'est qu'elle est une prostituée et donc si elle se fait violer c'est qu'elle l'a cherché.

Êtes-vous consciente de ce que votre discours diffère totalement de ce que nous avons l'habitude d'entendre ? Vous nous dites que quand on se comporte correctement on peut y arriver, mais que quand on se comporte en délinquant on a des ennuis.

Il faut un discours qui permette de faire avancer les choses. Mon discours sera qualifié par les islamistes de discours d'extrême droite etc ...



Ma volonté au départ c'était vraiment de sortir les jeunes de la 'victimisation'. Parce que tout au long de ma vie c'est toujours ce que j'ai entendu 'c'est la faute des autres' et il n'y avait pas vraiment de remise en question des jeunes eux-même. Mais c'est aussi parce que les travailleurs sociaux participaient à cette victimisation.

Il y a aussi chez les travailleurs sociaux cette constante de voir l'autre comme quelqu'un qu'il faut absolument aider. Ils considèrent que la personne est fragile et donc automatiquement honnête. Il n'y a pas de remise question.

Pour moi, il y avait surtout cette volonté de travailler avec les jeunes des quartiers et essayer de les sortir de cette victimisation. Et ce n'est pas facile, je peux le concevoir. Il y a beaucoup de difficultés mais mon discours était de dire : « ne jetez pas automatiquement la faute sur les autres. N'écoutez pas par exemple les prêches dans les mosquées ou ce que certains travailleurs sociaux vous disent et essayez de vous tirer vers le haut. »

Certains allaient facilement vers le bas en disant « ce n'est pas de ma faute, c'est ma condition, on est défavorisés, tu as vu comment on nous a traités ». J'ai toujours refusé cela et mes parents avaient un autre discours par rapport à ça. Il ne fallait pas qu'on ramène des problèmes à la maison.

J'avais envie de dire aux familles : « on a des possibilités, on est en Belgique » et avec certains on pouvait y arriver mais avec d'autres pas. On voyait beaucoup de difficultés dans les familles, par exemple de la violence intra-familiale et donc ce n'était pas évident de travailler avec l'aide à la jeunesse ou les juges de la jeunesse. Entre autre parce qu'on savait très bien qu'il y avait un manque crucial de places. C'était donc problématique car même si le juge considérait qu'il fallait placer le jeune pour sa sécurité, il n'y avait pas de place disponible.

Un élément de vos propos m'interpelle. Vous disiez aux jeunes qu'il ne fallait pas nécessairement écouter les prêches dans les mosquées. Vous

êtes de confession musulmane ?

En tous cas sociologiquement, je suis de famille musulmane. Je n'ai rien contre l'islam, ce n'est pas l'islam que je mets en cause mais les acteurs de mouvements isla-mistes et leurs alliés, conscients ou inconscients. Le résultat étant le même sur l'impact dans notre société.

Avez-vous connaissance de prêches qui ne correspondent pas à la réalité ou qui auraient un côté 'victimisant' ?

Pour le mémoire que j'ai réalisé dans le cadre de mon master, j'ai travaillé dans différents lieux fréquentés par des femmes et dans un cours destiné à des jeunes filles. Le discours qui était tenu appelait clairement à la séparation entre 'eux et nous' et à la violence. C'est-à-dire entre nous musulmans et les autres qui étaient des mécréants. On sentait que si les jeunes n'avaient pas ce type de réflexion, on les appelait à ce discours-là.

Moi-même on me tirait là-dedans. On me disait toi tu es musulmane, tu comprends tu es des nôtres tandis que eux, ils fonctionnent autrement, ces sont des porcs, des 'kouffars'. On nous a fait comprendre que nous avons une mission et on nous apprenait le rejet et la haine par rapport aux autres. C'était très difficile pour moi car cela me rappelait tout ce que j'ai vécu depuis mon enfance et jusqu'à présent. Tous ces discours qui étaient véhiculés au sein des familles, de mes camarades de classe, de quartier et même par rapport aux policiers.

C'est selon vous un discours qui est généralisé, au sein de la communauté, dans les familles ?

Franchement oui. C'est généralisé. Moi je viens d'une famille 'rifain' du nord du Maroc. Nous sommes des gens qui restent entre eux. On est des berbères, c'est comme un clan. Et puis il faut bien le dire, il y a aussi le trafic de drogue qui vient de là. Beaucoup de familles vivaient avec la drogue. Dans les années '80' où beaucoup étaient au chômage et donc du coup il y avait pas mal de trafic. C'était quelque chose de connu, de répandu, on était tous au courant. Mais ça restait entre nous. On ne pouvait pas en parler à

l'extérieur. Et en plus on n'était pas sûrs que la police arriverait à nous protéger.

Mais il y a aussi un tabou. Ce serait déloyal d'aller dire à quelqu'un qui n'est pas de la communauté ce qui se passe à l'intérieur.

Est-ce que vous ne craignez pas, en tenant de tels propos qui vont paraître dans une revue syndicale de la police, d'être encore plus ciblée voire menacée. Nous ne voudrions pas que l'on en arrive à vous mettre en danger ?

Là où j'en suis maintenant, de toutes façons, cela ne change pas grand-chose. L'important pour moi est que le message passe et que les acteurs puissent prendre conscience, que les citoyens, y compris de la communauté musulmane, puissent se prendre en main. Qu'ils puissent prendre conscience que si nous voulons y arriver, il faut le faire ensemble en protégeant et en respectant les lois de notre pays. Ce n'est que comme ça qu'on pourra faire évoluer les choses et qu'on pourra sortir du consensus habituel en Belgique par lequel on ne peut pas dire les choses, il faut absolument briser le tabou.

En réalité avec cela, il n'y a pas de « vivre ensemble ». Les gens vivent les uns à côté des autres mais pas « ensemble ». Cela crée des tensions et un jour où l'autre cela explose et se sont alors les extrêmes qui en profitent. Que ce soit l'extrême droite ou les islamistes. Ce sont eux qui en profitent. Les accommodements raisonnables ne feront que créer des tensions et de la violence. Nous avons besoin de vivre et de nous réunir autour d'un socle et de valeurs communs.

Entretien Thierry Belin

DIRECTIVES EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL

Vous avez été blessé dans l'exercice de votre fonction ou sur le chemin du travail ? Alors vous pourriez être victime d'un accident du travail et avoir droit à une indemnisation de votre autorité pour le dommage subi.

COMMENT DÉCLARER CORRECTEMENT UN ACCIDENT DU TRAVAIL ?

En plus du certificat médical habituel complété lorsque vous consultez un médecin, en cas d'accident du travail, le médecin remplira également une attestation médicale «Modèle B» .

Après avoir rempli et signé personnellement les sections appropriées du formulaire de déclaration d'accident du travail «Modèle A» , remettez-le avec le modèle B à votre chef de corps ou au service du personnel. Une déclaration doit être introduite le plus rapidement possible, mais peut encore l'être jusqu'à 3 ans après l'accident du travail.

ATTENTION: C'est principalement sur base de votre déclaration et celles des témoins concernant les circonstances dans lesquelles l'accident a eu lieu que l'on reconnaîtra, ou pas, l'accident comme étant un accident du travail. Soyez attentif et n'hésitez pas à demander préalablement conseil à votre délégué SNPS.

Un accident est reconnu si :

- il y a eu un événement soudain
- qui a causé une lésion
- et dans la mesure où la lésion a une cause externe.

La 3ème condition vient de la jurisprudence et suppose l'interaction d'au moins une cause qui est étrangère à la victime .

En cas d'accident sur le chemin du travail, un détour ou une pause sont autorisés mais ne peuvent être démesurés (chemin 'normal').

RECONNAISSANCE DES ACCIDENTS

Vous serez informé quant à la reconnaissance de l'accident dans les 30 jours suivant la remise de la déclaration d'accident du travail.

En cas de doute, une déclaration complémentaire est parfois demandée, ou vous pouvez être convoqué par le médecin de la compagnie d'assurances qui conseillera l'autorité compétente. Veuillez noter que ce médecin vérifiera si vos blessures sont bien consécutives à l'accident !

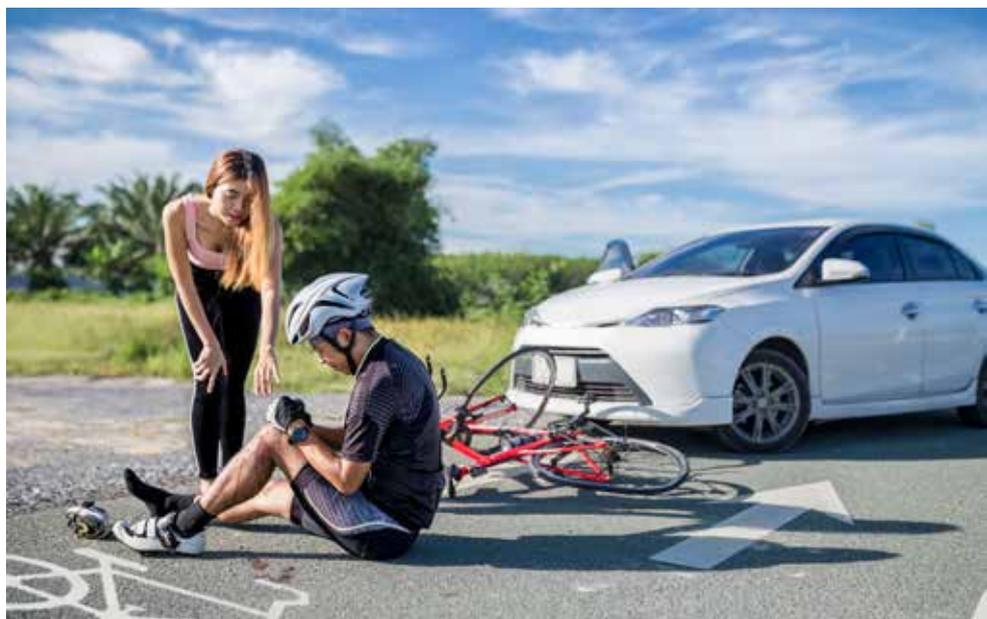
En cas de non-reconnaissance, on peut adresser une demande motivée (recours motivé) à l'autorité compétente afin qu'elle revoie sa position. A défaut, la décision ne pourra être contestée que devant le tribunal du travail.

CONSEIL : Vous souhaitez avoir l'appui du service juridique du SNPS ? Veuillez nous transmettre votre demande d'assistance juridique à laquelle vous joindrez une copie de votre déclaration d'accident du travail.

EXPERTISE MÉDICALE

Après réception de votre dossier, l'OML évalue si une expertise est requise. Si vous êtes jugé comme étant complètement rétabli, vous recevrez un certificat de guérison avec demande de le renvoyer « pour accord ».

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision ou si votre dossier montre qu'il y a probablement des blessures résiduelles, vous serez convoqué pour une expertise médicale.





sauf changement suite à une procédure en révision.

Pour des raisons d'austérité, la rente est réduite de moitié quand elle est inférieure à 5 % et d'un quart quand elle atteint 5 % mais est inférieure à 10 %. Les rentes qui n'atteignent pas 10 % ne sont plus indexées.

Certains membres de la police locale, en plus de cette rente légale, reçoivent également une rente extra-légale .

Les frais médicaux résultant de l'accident du travail sont remboursés dans les limites de la nomenclature des prestations de santé (tarifs INAMI).

Dès réception du rapport de cette expertise, vérifiez attentivement que vous acceptez les décisions proposées sur les blessures, le pourcentage d'IPT , la date de consolidation et le nombre de jours de maladie acceptés.

En cas de doute, consultez votre médecin traitant pour un premier avis médical et demandez un certificat indiquant les raisons du désaccord, puis faites appel de la décision endéans le délai de 30 jours.

En appel, vous pouvez bénéficier de l'assistance d'un expert médical désigné par le SNPS. Dans ce cas, nous vous demandons de nous faire parvenir, le plus tôt possible, tous les documents médicaux en lien avec votre accident du travail.

Bien que seules les décisions de l'OML soient contraignantes, pour la police locale, il est possible que vous soyez convoqué pour un examen médical par le médecin de l'assureur. On tente ainsi d'exclure les éventuels abus et de faire reprendre le travail plus rapidement.

L'INDEMNISATION

Pour l'incapacité temporaire de travail , vous avez droit à une indemnisation pour la perte des inconvénients (allocations nuit/week-end) . C'est le service compétent pour la reconnaissance de l'accident du travail qui doit faire les démarches pour que cette indemnisation soit octroyée .

En cas d'incapacité de travail permanente , un pourcentage d'incapacité permanente est fixé et une rente est accordée. La rente est calculée sur la rémunération annuelle, plafonnée à 24.332,08 € pour les accidents consolidés après le 01-01-2005, et est proportionnelle au pourcentage d'incapacité de travail reconnue par l'OML.

Concrètement : Incapacité de 10 % = rente annuelle non imposable de 2.433,20 €, à vie,

Les frais de déplacement pour se rendre chez le médecin sont également remboursables.

Toutefois, tous les dommages ne sont pas indemnisés (par exemple : dommage moral d'aucune sorte) ; la réglementation sur les accidents du travail permet, le cas échéant (tiers responsable), d'engager une procédure de droit commun à cet égard.

CONSEIL : Classez et conservez soigneusement tous les documents justificatifs des frais encourus. Faites-en une copie.

RÉVISION

Dans les trois ans qui suivent la consolidation, une demande en révision du taux d'incapacité octroyé peut être introduite.

Des questions ? Consultez votre délégué SNPS ou contactez-nous directement.

SNPS ASBL
Romboutsstraat 1
1932 Zaventem
Tel: 02/644.65.00
www.snps.be

UN ESPRIT OUVERT D'UN CITOYEN

La violence envers la police. Lettre à nos agents de police.

Publié sur <https://wimbackx.jouwweb.be/>

Chère agente,
Cher agent,

Le secteur des soins ? Je me souviens des applaudissements. Tous les soirs à 20 heures. Je me souviens des cadeaux livrés aux hôpitaux. Des gâteaux. Des fleurs. Des biscuits. Des repas. Des concerts. Offerts par des entreprises. Offerts par des artistes. Ne pas participer aux nombreuses déclarations de soutien n'était pas une option. Tout le monde se le devait. Les travailleurs de ce secteur étaient subitement devenus des héros. Jadis à peine remarqués, ils sont à présent mis à l'honneur. Ce qui est parfaitement justifié. Je n'avais rien à redire à cela. Au contraire. J'ai même participé avec beaucoup d'enthousiasme. Chaque soir, je frappais des mains. C'était l'évidence même. Nos nouveaux héros se battaient. Pour nous. Cela méritait bien une certaine estime en contrepartie. Donc oui, applaudissons. À raison.

Les collecteurs de déchets ? Cela semble si normal. Le soir, nous sortons nos poubelles. Et le lendemain matin, elles sont collectées. Cela fait des années qu'il en est ainsi. Personne ne se pose de questions à ce sujet. Cette année, cela semble différent. Nous voyons non seulement les poubelles. Mais pour la première fois aussi les hommes et les femmes qui les collectent. Il semblerait que nous avons besoin d'être sensibilisés. Et cette sensibilisation s'accompagne de gratitude. À tel point qu'une semaine des collecteurs de déchets est créée. Des déclarations de soutien sont accrochées aux fenêtres. Pendant cette semaine, nous faisons de notre mieux pour présenter les poubelles d'une manière ergonomiquement responsable. Cette semaine nous semble la bonne façon d'exprimer notre appréciation. À raison.

La police ? Euh, euh, euh, ... La police ? Pas d'applaudissements. Pas de déclarations de soutien. Pas de cadeaux, ni de concerts aux commissariats. Pas de statut de héros. Pas de semaine de la police. Le silence absolu. Je regarde autour de moi. Je constate. À raison ? Je ne pense pas.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais tout de même un peu me présenter. Afin de tout clarifier. Afin de tout éclaircir. Je ne suis pas un collègue aigri, mécontent à cause des attentions et des actions de solidarité manquées. Je ne suis pas agent de police. Je suis un citoyen. Un simple citoyen. Rien de plus. Je ne suis concerné qu'en cette qualité. Je voulais juste vous dire ce que je viens de dire. Pour prouver que je ne fais pas partie de l'appareil policier. Vous vous tenez d'un côté. Et moi de l'autre. Maintenant que tout est clair, je peux poursuivre ma lettre.

Vous vous demanderez très probablement dans quel but j'écris cette lettre. Je l'avoue, l'introduction aurait pu être un peu plus courte. Pourtant, elle était nécessaire. Pour dresser un tableau de la



situation. Avant d'en venir au but de mon intervention. Mon intervention, qui va débiter. Qui débute maintenant.

Dans le journal, il est question de la violence envers la police. Avec une légère dose d'exagération, je dirais que je lis quasi quotidiennement de telles mentions d'agression. Cela m'a surpris. Pire encore, cela a commencé à m'agacer. À me déranger. À tel point que j'ai mené une petite enquête. Ainsi, j'ai pu lire que huit mille cinq cent faits de violence envers la police ont été enregistrés cette année. Ce qui revient à presque vingt-cinq fois par jour. Je ne comprenais pas. Alors que d'autres secteurs étaient submergés de manifestations de solidarité, vous deviez pour ainsi dire vous cacher. Il n'y a eu aucune réaction de la part du public. Personne qui condamnait cette violence. Bien sûr, le monde politique a réagi. Les responsables politiques se sont bousculés pour condamner cette violence. Mieux encore, notre ministre de la Justice a envoyé une circulaire dans laquelle il promet de poursuivre systématiquement la violence envers la police. Désormais, une tolérance zéro s'appliquerait à la violence envers la police. C'est une bonne chose. Bien entendu.

Pourtant, j'estime pouvoir dire qu'une circulaire ne suffit pas. La société doit, elle aussi, simultanément émettre le signal que la violence envers nos policiers n'est pas tolérée. N'est pas acceptée. Dans des cas d'agressivité, nous entendons à chaque fois des acteurs de la vie sociale. Ils citent des circonstances qui pourraient expliquer cette agressivité. Le recherche d'une explication peut s'avérer utile. Pourtant, cette explication possible ne peut jamais être une excuse à la violence. La violence est un pont trop loin. Toujours. Dans tous les cas. C'est l'attitude à adopter. C'est la seule attitude à adopter. En tant que citoyen, nous devons à nouveau laisser cette attitude s'infiltrer dans la société. En tant que citoyen, nous devons faire entendre notre voix. J'espère, grâce à cette lettre, pouvoir y contribuer. J'espère que ma lettre aura un effet mégaphone.

Des voix critiques pourraient suggérer que je me réduis moi-même au silence avec cette lettre. Que je me désarme pour continuer à examiner d'un œil critique le fonctionnement de vos services de police. Je suis d'un autre avis. Je pense que par le biais de cet engagement, je renforce justement ma voix dans le débat. Avec mon implication, je me place en plein milieu du débat. Je ne reste plus à l'écart. Je peux faire entendre ma voix critique lorsqu'il est question de la sélection. Lorsqu'il est question de la formation. Lorsqu'il est question du fonctionnement. Lorsqu'il est question de la sanction. Cette voix critique ne nuira en aucune façon à cette lettre. Cette lettre tient debout. Car un véritable débat ne pourra être mené qu'en toute sérénité. Le respect ne fait que renforcer cette sérénité.

Cette lettre est mon applaudissement à vous. Mon concert. Ma déclaration de soutien. Mon cadeau. Mon hommage. Mon merci.

Cordiales salutations.

Wim Backx
Zwijnaarde

<https://wimbackx.jouwweb.be/>



UN CURIEUX ACCIDENT

Je suis Pol DEROCLETTE né le 07.10.1943 dans un petit village des Ardennes.

Dans nos Ardennes les jeunes de mon époque se destinaient souvent, pour faire carrière soit aux chemins de fer, la Poste ou les forces armées. C'est cette dernière option qui a été mon choix.

Je me suis engagé pour 3 ans à 17ans et demi, comme volontaire OTAN au temps de la guerre froide dans les Forces Belges en RFA (République Fédérale Allemande). Cet âge était admis pour les raisons politiques de guerre froide entre les 2 blocs.

J'ai été admis dans le régiment du 1.Ch. Ardennais caserné à Siegen.

J'ai participé à deux reprises avec 2 compagnies du régiment aux événements en 1960 et 1961 de l'indépendance du Congo Belge et du Rwanda. En fin de contrat, j'ai désiré faire carrière à la Gendarmerie.

Une fois la réussite à l'Ecole de Gendarmerie avec un passage obligé au groupe mobile de Vottem Liège j'ai avec mes collègues assuré un Détachement de 2 ans au poste autoroutier de Eynatten à la frontière belgo-allemande .

Travail de contrôle des passeports et aux documents avec recherches judiciaires et support à la Douane. De retour au groupe mobile j'ai opté pour la Gie territoriale la Bde de Seraing.

Ce District industriel, est recommandé pour la diversification du travail de Policier et avec mes anciens j'ai appris à aimer ce boulot et particulièrement les recherches dans le domaine judiciaire.

J'ai postulé la BSR de Seraing après la réussite du cours à Bruxelles. Un passage obligé aussi à Bruxelles pour lutter contre les C.C.C

Cette BSR de type moyenne a été aussi un apprentissage sur le métier de police de recherche et d'élucidation des crimes et délits.

Pour terminer ma carrière, à ma demande j'ai rejoint la BSR de Liège et avec les collègues pendant mes 5 dernières années nous avons eu

l'occasion de travailler sur de nombreuses affaires importantes.

J'ai réussi à être retraité en 1999 avec une carrière complète de 35 ans et 3 ans à la Défense



J'ai choisi pour vous ici un accident un peu particulier à savoir un avion de chasse et une voiture à Bierset. En résumé, l'avion a perdu sa puissance au décollage, et a heurté avec un de ces bidons le toit d'une voiture en circulation sur la route nationale située en bout de piste.

1 tué et 2 blessés graves dans la voiture, le pilote est indemne.

J'ai participé avec 3 équipes de 2 collègues et une section de la force aérienne au constat de cet accident particulier.

Je suis le gendarme assis sur l'aile gauche avec un agent de la force aérienne.

Cette enquête a été particulière et le PV qui a été rédigé était d'une plume remarquable .

J'avais toujours gardé ce PV en exemple .

Je joins les pièces .

Merci.

Bien à vous.

DEROCLETTE, Pol



VOICI L'HISTOIRE DE NAPOLÉON.

Non, pas celui qui calait sa main entre le troisième et le quatrième bouton de son gilet, mais un oiseau. Napoléon naquit dans un abri pour oiseaux à l'arrière de mon jardin.

Mère oiseau, probablement trop occupée avec ses petits, n'avait pas vu que l'un d'eux était tombé du nid.

C'est par un matin brumeux et glacial que je découvris cette petite chose sans plumes et sans défense, frétilant sur le sol. Impossible de la remettre à sa place, car ses astucieux frères et sœurs la repoussaient hors du nid, question d'avoir plus de place.

Il n'y avait rien d'autre à faire que de la nourrir à la main. Chaque jour, armé d'une seringue, je remplissais ce bec gourmand entre deux services, ce qui demandait une certaine organisation.

Puis, l'oisillon devint un oiseau fort qui fut baptisé Napoléon.

Au tout début, notre nouveau pensionnaire se vit attribuer un logement dans la véranda, mais bien vite, la petite chose sans défense se transforma en volatile plutôt sauvage qui piquait avec force et rapidité dans sa mangeoire. Vous devinez la suite. La maîtresse de maison n'appréciait plus de voir ce sauvage à l'intérieur et voulait le mettre dehors. Napoléon se vit alors attribuer un nouveau logement, notamment dans le local de pause au sein de notre brigade de gendarmerie.

Il se sentit bien vite à l'aise et aimait tourner, çà et là, sur les épaules des collègues en pause. Personne n'était dès lors surpris de voir de temps à autre une ligne blanche sur la veste de l'uniforme de nombreux collègues. Nous n'étions pas parvenus à lui apprendre la propreté.

L'oiseau de la race des inséparables avait cependant un défaut, il attrapait tout ce qu'il trouvait pour le ramener dans son logement et faire un nid. Mais c'est sur le papier qu'il avait surtout jeté son dévolu. Un jour, un collègue avait laissé traîner un dossier du parquet, une apostille bien connue de chez nous, sur l'appui de fenêtre, et avant même de s'en rendre compte, 10 cm de la surface supérieure avaient disparu. Le morceau de dossier disparut rapidement dans le logement de notre camarade ailé.

Un collègue, également féru d'ornithologie, vit un jour que Napoléon n'était pas un mâle, mais une Antoinette. Elle avait en effet pondu 2 œufs.

Ce même collègue eu alors l'idée lumineuse d'apporter des œufs de ses perruches pour remplacer les exemplaires non fécondés.

Napoléon, car c'est comme ça qu'on continua à l'appeler, couva les œufs et éleva les oisillons en

véritable mère. Un détail avait cependant échappé à notre attention, les œufs provenaient d'une race qui faisait deux fois la taille de Napoléon. Nous assistions à un spectacle bizarre où, après seulement 2 semaines, les jeunes étaient déjà plus grand que leur mère. Il n'empêche toutefois que les deux petits furent élevés par leur mère de remplacement.

Son endroit favori était la poubelle où elle pouvait farfouiller à sa guise et collecter des bouts de papier. Comme dans la plupart des brigades, on servait à midi régulièrement des frites, richement garnies de mayonnaise.

Après le gueuleton, le papier était plié et jeté à la poubelle.

Cependant, nous n'avions pas tenu compte de notre visiteur permanent. Conséquence : on découvrait un oiseau complètement englué de mayonnaise de la tête aux pattes.

On le rinçait sous le robinet pour le débarrasser de cette substance grasse. Il était si docile qu'il se laissait faire pendant ce bain obligatoire, et mieux encore, il en profitait. Il ne gardait aucune séquelle de sa confrontation non désirée avec cette tonne de mayonnaise.

Napoléon vécut plusieurs années en notre compagnie jusqu'à ce qu'il meure d'une mort naturelle. Il laissa un vide insoupçonnable au sein de notre communauté.

Dirk Van Brabant

Ancien membre de la brigade de gendarmerie de Wetteren



Foto TheAlphaWolf wikipedia

REGARD SUR LE PASSÉ

L'École Royale de l'ex-Gendarmerie (ERGd)

*Gendarme ! Le métier que je voulais faire.
Pour pouvoir le pratiquer, j'ai donné de ma
peau...
Une infime partie, avec un "osselet" en plus ;*

Rien à voir avec mon nom bien sûr...
Des examens d'entrée faciles, et j'attends l'avis de
mon incorporation avec optimisme. Ô déception,
il m'annonce mon inaptitude physique...
La malformation de mon orteil, le plus petit,
en est la cause ; Il chevauche légèrement son
voisin... Ô bizarrerie ! On m'apprend que son
amputation est la seule solution. Aussitôt dit,
aussitôt fait ! Par un chirurgien bien sûr... Tout
ceci à l'insu de mon entourage, aussi bien familial
que professionnel. Ces proches n'auraient
pas compris mon " sacrifice ", D'autant plus
qu'ils voient... rouge lorsqu'on leur parle des
gendarmes. Le souvenir de la grande grève de
l'hiver 60/61 est tout frais pour eux, et chaud
pour certains, avec comme résultat, la rancœur
des combats perdus. Pour eux, le mot trahison
est des moins durs pour mon projet. C'est sur la
pointe des pieds que je quitte mon monde.
En plus de "mon osselet", j'y laisse surtout des
amis...

Avril (1961), le mois qui inaugure en entier le
printemps... Un printemps de saison mais aussi
d'une nouvelle vie pour moi. Je me présente,
valise à la main, au n°227, de l'Av de la Couronne
à Bxl. Vlamingen, Walen ? Question souvent
posée par les administrations officielles.

L'École Royale de la Gendarmerie n'échappe pas
à cette règle. Un petit gars de province n'est
pas à l'aise face au planton devant l'entrée.
D'imposants bâtiments, les blocs, encadrent la
cour d'honneur. Du côté caché d'un de ces blocs,
de magnifiques chevaux sont attachés au mur.
Des gendarmes en tenue de corvée procèdent
au pansage. Seuls des coups de sabots ferrés
martelant le pavé ou le cliquetis des seaux des
soigneurs trahissent leur présence. Un peu plus
loin, dans un manège à ciel ouvert, quelques
cavaliers se livrent à un carrousel à la longe d'un
instructeur. Sur la cour d'honneur, des fantassins
en tenue de maintien d'ordre... Ils évoluent en
rang serré et dispersent une vingtaine d'individus
turbulents qui jouent aux manifestants. Deux
massifs camions-arroseurs s'articulent au milieu
du dispositif, le tout orchestré par un instructeur
à la voix tonitruante. Tout ce petit monde s'agite
comme des abeilles dans une ruche.

Sur la cour, un trompette sonne un moment
marquant de la journée. Impressionnant ! Et
pendant ce temps, notre groupe de civils grossit
Pour former notre future promotion... Mais
nos yeux écarquillés ne veulent rien perdre
du spectacle. C'est ainsi que les recrues sont
accueillies et sans se connaître, elles échangent
déjà des regards entendus. Elles pressentent
sans doute les difficultés qu'elles auront à
affronter pendant une pleine année et sous le
régime de l'internat.



L'esprit d'équipe s'éveille déjà en nous, comme il y va d'une montée d'adrénaline face à l'obstacle. C'est un enseignement digne de ce nom que les instructeurs nous dispensent. Ils nous initient à du jamais vu ; du tout neuf pour nous. Un gradé titulaire à la tête de la promotion, aidé par quelques spécialistes pour les branches plus pointues : roulage, armement, français...

Des cours bien structurés et en respectant le programme à la lettre ; Du professionnalisme...

Le sport, les exercices, le drill, la théorie, les breaks et l'étude constituent le quotidien, parfois jusque bien tard dans la soirée. Pas question de la passer à la cantine. Le "par cœur", c'est bon pour la mémoire, nous est-il dit. De réguliers contrôles d'évaluation en fournissent les occasions. Il y a intérêt à les réussir car la permission du week-end libre en dépend. De mauvais points donnent lieu aux retenues. Ces fameuses consignes qui rognent nos courts moments de liberté du WE. Et bien pire, un gros échec à un examen trimestriel et

C'est le visa pour recommencer trois mois avec la session suivante. Deux repiquages équivalent au renvoi à la vie civile. Il n'y avait pas de place pour les rêveurs dans cette école. Je suis surpris de voir à quel point l'instruction militaire est poussée. Ne forme-t-elle pas aussi le caractère ? A l'époque, la gendarmerie constitue toujours la quatrième force armée. Des missions de défense intérieure lui sont définies par la loi. Seuls les instructeurs semblent y prendre plaisir ;

Est-ce l'occasion pour eux de se défouler sur l'une ou l'autre " tête de Turc " ? Il n'en manque jamais lors des exercices sur le terrain...

Bien que nous en ayons vu d'autres au service militaire, obligatoire à l'époque.

Le Bois de la Cambre et, à de plus rares occasions, la plaine de manœuvre du Bd Général Jacques nous deviennent familiers comme lieux de défoulement.

Pour certains lurons, la chaussée de Wavre ou le quartier de la Chasse (bars avec hôtesse) ont leur préférence, mais alors, seulement le mercredi soir, seule soirée libre de la semaine...

Après de longs mois d'instruction, le gendarme, Ô pardon ! Le sous-officier est envoyé au feu avec l'espoir d'être bien encadré.



D'abord un séjour dans un Groupe Mobile Constituant la réserve d'intervention des provinces ; Pour ensuite être muté à la territoriale (brigade). Là, on le jette à l'eau pour y attraper le poisson. L'expérience n'est-elle pas le meilleur enseignement ? Placé constamment entre les intérêts égoïstes des uns et la folie des autres, il lui faut de solides palmes pour ne pas se laisser emporter par ces courants. Sa formation de base est un précieux atout pour y faire face. L'ERGd l'a assurée avec un savoir-faire de très haut niveau. Cette formation n'avait rien à envier à celle des autres polices de l'époque, de ça, j'en suis sûr. Dans les hommages rendus à cette défunte vieille dame, plus que bicentenaire, on parle très peu de cette Ecole... d'où sont sortis tant d'élites.

Alors, autant lui tendre ce petit clin d'œil...

Jacques Hoslet

Questions & réponses

Nous pensions pouvoir oublié la crise du coronavirus d'ici la fin de l'année. Que du contraire. Nous allons apparemment devoir nous soumettre à toute une série de mesures pendant longtemps encore.

Nos délégués pensionnés sont ainsi entravés par ce même coronavirus dans leur service à nos membres.

Lorsqu'il est possible de travailler en ligne, cela ne pose aucun problème. Mais il en va autrement lorsqu'il faut tout faire par téléphone, et en plus passer par une tierce personne pour les personnes très âgées.

Les contacts sociaux personnels nécessaires ont pour ainsi dire disparu. C'est un contretemps de taille pour notre travail si apprécié.

Pour les membres actifs et les jeunes de notre association, cela paraît peut-être étrange. Mais vous devez savoir que les personnes âgées ont besoin d'une dose de contacts personnels. Cette catégorie de pensionnés aime papoter et évite les contacts en ligne par PC.

Ces derniers mois, force a été de constater que le Service fédéral des pensions travaille de manière irrégulière et parfois inefficace. Ainsi, la demande d'une veuve concernant la pension de survie et l'indemnité de funérailles a pu être réglée en à peu près trois semaines alors que pour une autre, il a fallu trois mois. La crise du coronavirus y est assurément pour quelque chose.

Nous suivons l'affaire de près. Nous devrions peut-être adapter notre méthode de travail.

Question 1 : Travail à mi-temps et pension à mi-temps

Dans des circonstances normales, je devrais prendre ma pension le 01/07/2021 après ma période de NAPAP.

Qu'en est-il de la proposition de loi actuelle « Pension à mi-temps - travail à mi-temps » ?

J'aurais préféré ce système à la NAPAP parce qu'il m'aurait permis de continuer à constituer ma pension contrairement à la NAPAP.

Cette question a été posée et traitée dans cette rubrique.

À première vue, un tel système semble intéressant pour ceux qui veulent terminer leur carrière plus calmement et viser encore un montant de pension maximum en travaillant à mi-temps.

Avec la NAPAP, la constitution de pension cesse totalement.

Je me rappelle que cette proposition de loi avait recueilli peu de soutien parmi les syndicats et qu'on

parlait à l'époque d'une coquille vide.

Avant la chute du

gouvernement, la proposition de loi avait été remise sur la table.

À ma connaissance,

les négociations se sont alors arrêtées

et cette proposition attend toujours d'être repêchée par le nouveau

gouvernement. (Peut-être ?)

Il ne reste plus qu'à attendre.

Question 2 : Bonification pour diplôme.

Qu'en est-il de la bonification pour diplôme après le 01/12/2020 ?

Va-t-il être mis fin à cette mesure ?

La bonification pour diplôme ne sera pas supprimée.

Les dispositions transitoires ont pris fin à cette date, tout comme le tarif avantageux y lié.

Ceux qui ont introduit leur demande avant cette date continueront à bénéficier du tarif avantageux.

Après le 01/12/20, il faudra payer la totalité du montant, en vue de la validation.

Pour un fonctionnaire : Montant forfaitaire de 1 560,60 EUR (indice en vigueur au 01/03/2020) par période de 12 mois.

Attention : tenez compte du fait que vous ne pourrez pas profiter des éventuelles années d'études validées en cas de pension maximum relative ou de pension maximum absolue.

Il est dès lors vivement conseillé de bien calculer le nombre d'années ou de mois qu'il vous manque avant de commencer à valider des années d'études.

Si, en tant que fonctionnaire à la police, vous comptabilisez 37,5 années de service effectif, vous avez atteint le maximum relatif et il serait alors insensé de demander une bonification pour diplôme.

Il est dans ce cas d'ailleurs impossible de récupérer de l'argent.





Question 3 : Statut de reconnaissance nationale. Mon père, qui était gendarme, est décédé le ... Dans des papiers qu'il avait rangés, j'ai retrouvé un article de l'Écho Syndical sur le statut de reconnaissance nationale. Sa demande était en outre accompagnée de justificatifs. Puis-je encore demander ce statut ?

Votre père remplissait les conditions. Il est dommage qu'il ait tardé à demander le statut. Après la parution de cette législation, le SNPS a insisté là-dessus, surtout auprès des anciens gendarmes, et les a aidés à introduire leur demande.

Il est un fait que ces anciens combattants, résistants ou réfractaires déportés qui avaient été engagés à la gendarmerie immédiatement après la libération, pouvaient demander le statut.

En l'occurrence, votre père a pris part à la campagne des 18 jours, il a été prisonnier de guerre et a été engagé à la gendarmerie en 1944. Vu que les affrontements de la Seconde Guerre mondiale ont duré jusqu'en août 1945, votre père remplissait les conditions.

Le statut de reconnaissance nationale ne peut être demandé à titre posthume ou avec effet rétroactif.

Sous certaines conditions, les veuves de titulaires du statut de reconnaissance nationale peuvent toujours bénéficier de certains avantages en lien avec leur pension de survie.

En cas de doute, vous pouvez toujours vous adresser aux délégués pensionnés du SNPS.

La plupart de nos membres trouvent cela peut-être ringard.

Outre la réponse susmentionnée à l'auteur de la question, voici ce que nous avons encore à dire aux lecteurs plus jeunes et actifs :

Nous vous renvoyons à la loi du 26 janvier 1999 ainsi qu'à la loi du 16 janvier 2006.

Nous savons qu'il y a encore parmi nos membres un grand nombre de combattants de Corée et de vétérans des guerres menées au Congo et au Rwanda-Burundi, et nous incluons aussi ceux du Kosovo. Ils peuvent aussi demander le statut de reconnaissance nationale. Et ils ne sont pas si âgés !

Spécialement pour les victimes civiles des actes de terrorisme et attentats perpétrés au cours de cette dernière décennie, un régime assimilé a été adopté (e.a. Zaventem, Bruxelles, ...)

Ayants droit : Les victimes directes (avec constat de dommages et présence sur place). Les victimes indirectes (héritiers ou parents jusqu'au 2e degré).

Les ayants droit : - partenaire survivant (mariage, cohabitation légale ou de fait) ; - enfants de la victime ; - partenaire cohabitant de fait. Ces informations peuvent être utiles, mais espérons ne plus en avoir besoin à l'avenir.

Marcel D.L.

Source : Moniteur belge - documentation propre - .SB. - Brochures SFP



AIDE-MEMOIRE D'UN EVENEMENT SOUDAIN

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLETER		
Données du membre		
Nom et prénom		
Lieu et date de naissance		
N° matricule		
Dernier grade ou barème		
N° membre SNPS		
N° registre National		
N° pension (extraits de compte)		
Pensions ou rentes (rentes de guerre-pensions de réparation temps de paix, etc)	Dénomination	Numéro
Lieu et date de mariage		
Date de divorce		
Données du conjoint/de la conjointe ou de(s) héritier(s) légal(aux)		
Nom et prénom		
Lieu et date de naissance		
N° registre National		
N° pension et/ou brevet Revenu de remplacement	Dénomination	Numéro
Délégué(s) local(aux) pour mentionner un décès		
Province		
Section		
SNPS	02/6446500	
Assurances <small>(Si sous contrat)</small>		
Assurance	Nom de la compagnie	Numéro de police
Incendie	Vivium	
Hospitalisation	Ethias	
Responsabilité civile	Ethias	
Assistance	Ethias	
Accident mortel	Vivium	
SNPS National	snps@nspv.be	02/644 65 00
Cover (Assurnat)	info@coverzaventem.be	02/612 81 41
Fond de Solidarité (FSSPOL)	Rue Fritz Toussaint 145A 1050 BX	02/642.60.90
Mutuelle de Secours (Ancien Gd)	Rue Fritz Toussaint 145A 1050 BX	02/642.67.87

Indemnité funéraire pour fonctionnaire retraité, voir site SPF Pensions ou contacter votre Délégué local

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches pour la perte douloureuse qui les a touchés.

Anvers

- 28 septembre 2020
Claes Alfons 63 ans
Marié à Schelik Marjolijn
- 6 novembre 2020
Reyniers Robert 61 ans
Marié à Marina De Strijcker
- 12 novembre 2020
Magel Francine 89 ans
Marié à Joseph Tack

Brabant Flamand

- 4 novembre 2020
Vignerons Jacques 86 ans

Brabant Wallon

Bruxelles

- 19 septembre 2020
Onderbeke Alice 87 ans
Marié à Sadones André
- 4 octobre 2020
Brems Jean-Hugues 55 ans
Marié à Coppe Sophie
- 3 novembre 2020
Louis Claire 78 ans
Veuve de DOFFAGNE Claude
- 17 décembre 2020
Van Brabant Rene 74 ans
Marié à Heylen Sonja

Flandre-Occidentale

- 7 septembre 2020
Louchaert Willy 84 ans
Marié à Huys Godelieve
- 15 octobre 2020
Van Vlaender Elza 90 ans
- 15 décembre 2020
Snoeck Magdalena 86 ans
Veuve de Daniel Delbecque

Flandre-Orientale

- 13 septembre 2020
De Reu Emiel 90 ans
- 22 septembre 2020
Vander Meeren Carlos
Marié à Delarue Cecile
- 28 septembre 2020
Maes Marielle
- 13 octobre 2020
Vancaeyzeele Jooris
Veuf de Lapeau Georgette
- 18 octobre 2020
Gibas Walerio 101 ans
Veuve de Verack Julien
- 23 octobre 2020
Colman Freddy 74 ans
- 26 octobre 2020
De Pourcq Remi 87 ans
- 26 octobre 2020
Porrez Emmanuel 74 ans
Marié à De Pauw Huguette
- 7 novembre 2020
Van Hulle Andre 92 ans
Marié à Antoinette Verheecke
- 7 novembre 2020
Van De Steene Lea 89 ans
Marié à Frans De Greyte
- 26 novembre 2020
De Pourcq Remi 87 ans
Marié à Gansbeke Germaine
- 11 décembre 2020
Reyne Rene 80 ans
Marié à Agnes Casteels
- 11 décembre 2020
Van Mossevelde Theophiel 94 ans
Veuf de Jeanne De Rijck

Hainaut

- 4 septembre 2020
Thiry Francis 75 ans
- 9 septembre 2020
Gerard Nelly 98 ans
- 13 septembre 2020
Dor Xavier 57 ans
- 16 décembre 2020
Marique Frans 96 ans
Marié à Paule Platieu

Liège

- 3 septembre 2020
Ackermans Roger 76 ans
- 6 octobre 2020
Poirrier Michel 66 ans

Limbourg

- 13 octobre 2020
Conings Theodoor 91 ans
Marié à Inge Täube
- 9 novembre 2020
Donne Jacobus 68 ans
Marié à Brebels Ghislaine

Luxembourg

- 22 octobre 2020
Lamock Francois 91 ans
Marié à Reine Bodson
- 1 décembre 2020
Piron Henry 90 ans
- 7 décembre 2020
Hammer Louisa
Veuve de René Petit
- 9 décembre 2020
Raymont Rene 93 ans
- 15 décembre 2020
Liegeois Daniel 72 ans
Marié à Nelly Duterme
- 20 décembre 2020
Theizen Michel 92 ans
Veuf de GATIN, Gisèle

Namur

- 29 décembre 2020
Rolin Roger 90 ans
Marié à Elise Botteaux

